

*Informations sur le nouveau protocole
sanitaire et les nouvelles règles d'isolement à
compter du 3 janvier 2022*

Madame, Monsieur,

Merci de trouver ci-dessous quelques précisions et rappels concernant l'actualisation du protocole sanitaire à compter du 3 janvier 2022.

- Port du masque et gestes barrières.
 - Les règles instaurées avant les vacances de fin d'année restent inchangées :
 - Port du masque obligatoire en intérieur et à l'extérieur des locaux. Nous vous remercions de nous aider à faire appliquer cette mesure indispensable par vos enfants et de veiller à ce qu'ils disposent toujours des masques suffisants.
 - Lavage des mains régulier (gel hydro alcoolique ou savon).
 - Respect des distances sanitaires.
 - Aération régulière des locaux.
 - Application stricte des plans de tables pour les temps de restauration.
 - Nous vous rappelons que des autotests ont été remis aux élèves de moins de 12 ans avant les dernières vacances.
- Réunions et rencontres.
 - Portes Ouvertes : au vu du contexte sanitaire, les Portes Ouvertes sont repoussées après les vacances de février.
 - Rencontres avec les parents : Afin de maintenir le lien, indispensable, avec les familles, des rendez-vous individuels pourront être proposés aux responsables légaux, de préférence à distance.
- Nouvelles règles d'isolement à partir du 3 janvier :
 - L'infographie jointe explique clairement le nouveau fonctionnement.

PERSONNELS ET ÉLÈVES : LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 3 JANVIER 2022

PROFESSEUR, PERSONNEL ET ÉLÈVE DE PLUS DE 12 ANS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CAS CONTACT

- Pas d'isolement
- Test antigénique ou PCR immédiat
- Autotest à J+2, J+4*

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 10 jours dans le cas contraire

- Isolement de 7 jours
- Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVE DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- Isolement de 7 jours dans le cas contraire

CAS CONTACT

L'élève pourra rester en classe :

- Si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif
- Et si les auto-tests réalisés à J+2 et J+4 sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents)

*J = jour où vous apprenez que vous êtes cas contact



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Janvier 2022

